

N° 4

Date de convocation : 20 octobre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 43

SEANCE DU LUNDI 26 OCTOBRE 2009

OBJET :

**REPLACEMENT DES
BRANCHEMENTS PLOMB –
Programme 2010 – Demande de
subvention à l'Agence de l'Eau**

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : M.DEBAT, Maire ;

M. FONTAINE, Mme DUTHU, M. LACROIX à partir de la n° 9, M. BORGIO,
Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS, Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY,
M. GAUTHIER, Mme CONSTANS, Adjoint ;

Mme BARREAU, MM. BERNIGAUD, BLANC, Mmes BONNET-SIMON, BOZON,
M. BRETON à partir de la n° 9, Mmes CHARNAY, CHENE, M. CHIBI,
Mme COLLET, MM. DURET, GERLIER, GUERAUD, GUILLEMAUT,
Mme GUILLERMIN, MM. HERVE, LECLAIR, Mme MOCCOZET, M. MOIROUX, Mmes
NOLL-FONTENILLE, PASUT, M. PORRIN, Mme ROCHE, M. RODET,
Mme ROHRHURST à partir de la n° 9.

Excusés :

M. LACROIX jusqu'à la n° 8

Mme OULED SALEM

M. BLANCSUBE

M. BRETON jusqu'à la n° 8

M. BRICARD

Mme DOMINJON

Mme PEISSET

Mme ROHRHURST jusqu'à la n° 8

donne pouvoir à Mme BARREAU

donne pouvoir à M. LACROIX à partir de la n° 9

donne pouvoir à Mme COLLET

donne pouvoir à M. GAUTHIER

donne pouvoir à Mme CHENE

donne pouvoir à Mme MOCCOZET

donne pouvoir à M. GUERAUD

Absent(s) :

Mme COURTINE

M. THUILLIEZ

Secrétaire de séance : M. Raphaël DURET

Rapporteur : M. Le Maire

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

En respect du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, pris en application de la Directive Européenne n° 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui vise à diminuer la teneur en plomb dans l'eau du robinet en dessous de 10 µg/L à l'horizon 2013, a été établi fin 2001 un programme pluriannuel de remplacement des branchements en plomb et des conduites aux joints au plomb sur 12 ans.

Les travaux sont réalisés minoritairement en régie directe et majoritairement dévolus à des entreprises de canalisations via des marchés à bons de commande.

Motivation et opportunité de la décision

Le programme 2010 prévoit le remplacement d'environ 500 branchements pour un montant estimé à 800 000 € HT.

La réalisation de ces travaux est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse dans le cadre de son 9^{ème} programme qui soutient ces programmes de suppression des branchements plomb à hauteur de 400 € HT par unité.

Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels

La Ville de Bourg-en-Bresse est maître d'ouvrage et maître d'œuvre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, et la directive n° 98/83/CE du 3 novembre 1998, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

VU l'avis favorable émis par la Commission Développement Durable du 7 octobre 2009

A L'UNANIMITE (39 Voix)

APPROUVE le programme des travaux de remplacement des branchements plomb pour l'année 2010 pour un montant de 800 000 € HT.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Impacts financiers**En investissement**

Le financement sera assuré sur le budget annexe de l'eau, chapitre 23 " immobilisations en cours ", article 2315 " installations, matériel et outillage techniques ".
